

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Travaux de connexion des effluents de Saint-quentin-en-Yvelines et du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydreaulys

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte d'Assainissement HYDREAULYS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marc TOURELLE, président d'HYDREAULYS

RCS / SIRET

2 0 0 0 8 9 3 1 6 0 0 0 1 8

Forme juridique

Etablissement public syndicat mixte

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances. Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m2.	La rubrique 22 est visée au cas par cas compte tenu d'une surface supérieure à 2000m2 (6,2 km x 1200mm de diamètre maximum des canalisations)

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

L'opération de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines a pour objet de raccorder une partie des eaux usées de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) et du quartier de Satory Ouest à Versailles sur les réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest (BV Ouest) du syndicat d'assainissement Hydreaulys.

Le périmètre d'intervention est situé sur l'ensemble du territoire de la commune de Versailles et en partie sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole

Le tracé envisagé connecte le poste de relèvement de la Minière à la station d'épuration de Carré de Réunion en passant par Versailles. La STEP Carré de réunion a une capacité nominale d'environ 340 000 EQH. La STEP est actuellement sous-exploitée (50% de la capacité utilisée).

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de :

- Connecter les eaux usées strictes de SQY et du futur quartier de Satory Ouest
- Lutter contre la pollution des milieux naturels,
- Réaliser un traitement local des eaux usées

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la réalisation du réseau majoritairement en gravitaire avec un poste de refoulement.

Il est prévu la pose de tuyaux de diamètre DN600 à 1200mm

Les solutions de travaux envisagées sont :

- Tranchée ouverte sur la partie Sud de la Route de la Minière, jusqu'à l'Avenue de Gribeauval (future gare Grand Paris),
- Fonçage sur la partie Nord de la Route de la Minière, la traversée de la RN12, et une partie du chemin forestier,
- Tranchée ouverte sur la partie Nord du chemin forestier et sur l'Allée des Matelots,
- Fonçage Allée des Mortemets,
- Implantation d'un poste de refoulement,
- Sous la RD10, jusqu'au sud de la ZAC Pion : en tranchée ouverte en accotement de la RD10,
- Traversée de la RD10 en fonçage,
- Passage en fonçage le long de la Caserne Pion, jusqu'au raccordement à la STEP. La réalisation des fonçages implique l'ouverture de puits pour les micro-tunneliers. Ces puits seront construits hors de toute zone sensible (boisements). Ils seront entièrement remblayés et les sites seront remis en état selon les recommandations fournies par les gestionnaires. Des regards d'accès seront mis en place à intervalle régulier, et notamment au droit des puits remblayés, sur le tracé du collecteur en vue de son exploitation future. Les fonçages permettent d'éviter toute excavation de surface sur les secteurs concernés (voir annexe 4).

La majorité du tracé est réalisé sur les emprises de routes existantes. La traversée du bois de Satory ne prévoit l'abattage d'aucun arbre, le tracé est prévu sous le chemin forestier conformément aux directives de l'Office National des Forêts.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permet de raccorder une partie des eaux usées de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) et du quartier de Satory Ouest à Versailles sur les réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest (BV Ouest) du syndicat d'assainissement Hydreaulys.

Ainsi il permet de connecter les eaux usées strictes de SQY et du futur quartier de Satory Ouest et de lutter contre la pollution des milieux naturels.

Le réseau fera l'objet d'un entretien régulier (curage, inspection...) depuis les regards d'accès créés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- dossier de saisine archéologie préventive
- cas par cas évaluation environnementale MECDU
- Dossier d'enquête comprenant un dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme: PLU de Saint Cyr
- Porter à connaissance IOTA
- Dossier code du patrimoine (travaux en périmètre monuments historiques, site inscrit, UNESCO)
- Déclaration préalable (urbanisme)
- Déclaration de forage (besoin à confirmer pour les puits)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du réseau d'assainissement projeté :	6,2 km
Diamètres des canalisations	600mm à 1200mm

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Versailles  
Commune de Saint-Cyr l'Ecole

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 48° 78' 07 " 19 Lat. 21° 01' 26 " 9

Point d'arrivée : Long. 48° 81' 87 " 06 Lat. 20° 79' 77 " 6

Communes traversées :

Commune de Versailles  
Commune de Saint-Cyr l'Ecole

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project details and authorization date.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse la ZNIEFF de type II : " Forêt Domaniale de Versailles" sur 600 m. Sur cette section le projet s'implante sous le chemin forestier et ne prévoit aucun abattage d'arbre.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Versailles et de Saint-Cyr l'Ecole sont concernées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État dans le département des Yvelines dont la dernière version a été approuvée le 16 avril 2019. Le projet s'implante sous le chemin forestier et ne prévoit aucun abattage d'arbre ce qui limitera le bruit produit par le chantier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux s'inscrivent dans les périmètres historiques délimités des abords du domaine national de Versailles et de Trianon, dans le périmètre Immeubles classés ou inscrits du Domaine national Terrains de la plaine des Mortemets. Il traverse le site inscrit des abords de la route nationale 10. Le projet traverse le site UNESCO du palais et parc du Château de Versailles.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux enveloppes d'alerte zones humides ont été identifiées de classe 3 selon les données de la DRIEE: une au sud du projet associée à la vallée de la Bièvre. La seconde est située au niveau de la D10. Sur ces sections le projet s'insère sous les voiries existantes.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Cyr-l'Ecole est couverte par un plan de prévention des risques naturels: le Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain liés au phénomène de Retrait-Gonflement des Argiles.  Le PPRMt de la commune a été approuvé le 21 juin 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur aucun sites ou sols pollués d' après les sites BASIAS ET BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la ZRE de l'Albien (code 03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable ou de périmètre de protection ne concerne l'aire d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude intercepte le site inscrit « Abords de la route nationale 10 » sur une distance de 700 m
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude ne comprend aucun zonage écologique réglementaire. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 4,7 kilomètres.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites classés sont situé à proximité du projet mais ne sont pas interceptés : au nord, le projet s'inscrit à proximité directe du site classé de la Plaine de Versailles et au sud le projet se situe à moins de 50 m du site classé de la "Vallée de la Bièvre".

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau.  Si des prélèvements sont nécessaires en phase chantier les entreprises en charge des travaux effectueront les démarches adéquates. Les opérations de réalisation de tranchées pour la pose de réseaux peuvent nécessiter le pompage ponctuel et localisé d'eaux dans les fouilles. Ce pompage n'est toutefois normalement pas nécessaire car les opérations sont réalisées hors période de hautes eaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité du tracé est réalisé sous les emprises de routes et chemins existants. Les déblais seront limités grâce à l'utilisation du micro-tunnelier sur une partie importante du tracé (Cf. Annexe 4). L'état actuel des terrains sera restitué en surface. Un excédent de matériaux correspondant au diamètre de la canalisation et aux remblais en surface est à prévoir (environ 9000m3).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La majorité du tracé est réalisée sous les emprises de routes et chemins existants. L'état actuel des terrains sera restitué en surface. Des matériaux supplémentaires seront nécessaires afin d'effectuer le remblaiement en surface sur les secteurs réalisés en tranchée ouverte (environ 3000m3).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet traverse une ZNIEFF de type II: " Forêt Domaniale de Versailles" sur 600 m. Le projet est réalisé sous les emprises des chemins forestiers existants et ne sera pas susceptible d'avoir un impact direct sur les boisements. Un dérangement dû aux travaux et limité dans le temps pourra survenir pour les espèces présentes à proximité (Cf. Annexe 7 diagnostic écologique). Afin d'éviter tout impact sur les amphibiens en phase travaux au sein du bois de Satory il est proposé l'implantation d'une barrière amphibien.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat d'intérêt communautaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne touche directement aucun site classé. Une autorisation d'urbanisme sera demandée, elle comprendra dans ce cadre un dossier relatif au patrimoine. Ce dossier permettra d'obtenir l'avis de l'ABF compte tenu de la présence au sein du projet de périmètres liés aux monuments historiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur l'ensemble de son tracé sous des chemins forestiers et routes existantes en évitant tout abattage d'arbre. Lors de la traversée du bois de Satory il n'est prévu aucun abattage d'arbre : le projet s'implante sous le chemin forestier.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRT. Le projet et son aire d'étude ne comprennent aucun site BASOL ou BASIAS, ni aucune ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aléa identifié au niveau du projet est l'aléa mouvement de terrain - liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations ont pour objet l'aménagement d'ouvrages et de réseaux collectant des eaux usées. Les risques sanitaires sont encourus par les opérateurs directement mis en contact. Toutes les précautions techniques seront prises afin de ne pas faire courir de risque aux opérateurs.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des augmentations de trafics en phase exploitation. Le projet pourra entraîner localement des perturbations du trafic durant la phase de réalisation des travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le chantier sera source d'émissions de bruit. Des mesures d'évitement et de réduction adaptées seront imposées et mises en œuvre par les entreprises dans un dossier « bruit de chantier » pour limiter ces incidences au maximum. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de bruit supplémentaire

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations obligeront à intervenir sur des réseaux de collecte des eaux usées en fonctionnement. Les travaux peuvent ainsi induire momentanément des nuisances olfactives. Ces nuisances seront temporaires, et très localisées aux zones de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet peut engendrer des vibrations lors de la réalisation des travaux. Ces opérations seront génératrices de vibrations momentanées et réduites dans le temps</p> <p>Des mesures d'évitement et de réduction adaptées seront imposées et mises en œuvre par les entreprises en charge des travaux pour limitées ces incidences au maximum.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La situation sera identique à l'existant.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le présent projet consiste en la construction d'une canalisation de transport des eaux usées ; il n'y a pas création d'effluent mais transit entre le PR de la Minière et la station d'épuration carré de Réunion.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux peuvent générer des déchets inertes (déblais des fouilles, béton, bitume). Leur stockage est provisoire sur chantier, et ils sont soit réutilisés si les matériaux le permettent, soit mis en décharge spécialisée conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>En phase exploitation le projet ne sera pas générateur de déchets.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation bien que le projet soit localisé dans le périmètre de monument historique "Domaine national de Versailles et de Trianon", la majorité du tracé est réalisé sous les emprises de routes existantes. La situation architecturale et paysagère en phase exploitation sera identique à l'existant. Un dossier code du patrimoine (travaux en périmètre monuments historiques, site inscrit, UNESCO) sera joint aux autorisations d'urbanisme.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sous des chemins et voiries existantes et n'entraîne pas de modification d'usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Plusieurs variantes du projet ont été étudiées afin de trouver la solution la plus adaptée aux objectifs recherchés.

Le tracé évite ainsi tout abattage d'arbre au sein de la forêt domaniale de Versailles et s'inscrit sous des voiries existantes.

La réalisation du projet sur les sections en fonçage (en souterrain) permet d'éviter tout impact surfacique sur les voiries et le milieu naturel.

La majorité des incidences sont ainsi évitées.

En complément de ces mesures il sera mis en place une barrière petite faune dans le bois de Satory au niveau des zones de travaux et sites faisant l'objet d'excavations. Cette barrière permettra d'éviter notamment la destruction d'amphibiens.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank space for providing an answer to the auto-evaluation question.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : diagnostic écologique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Versailles

le,

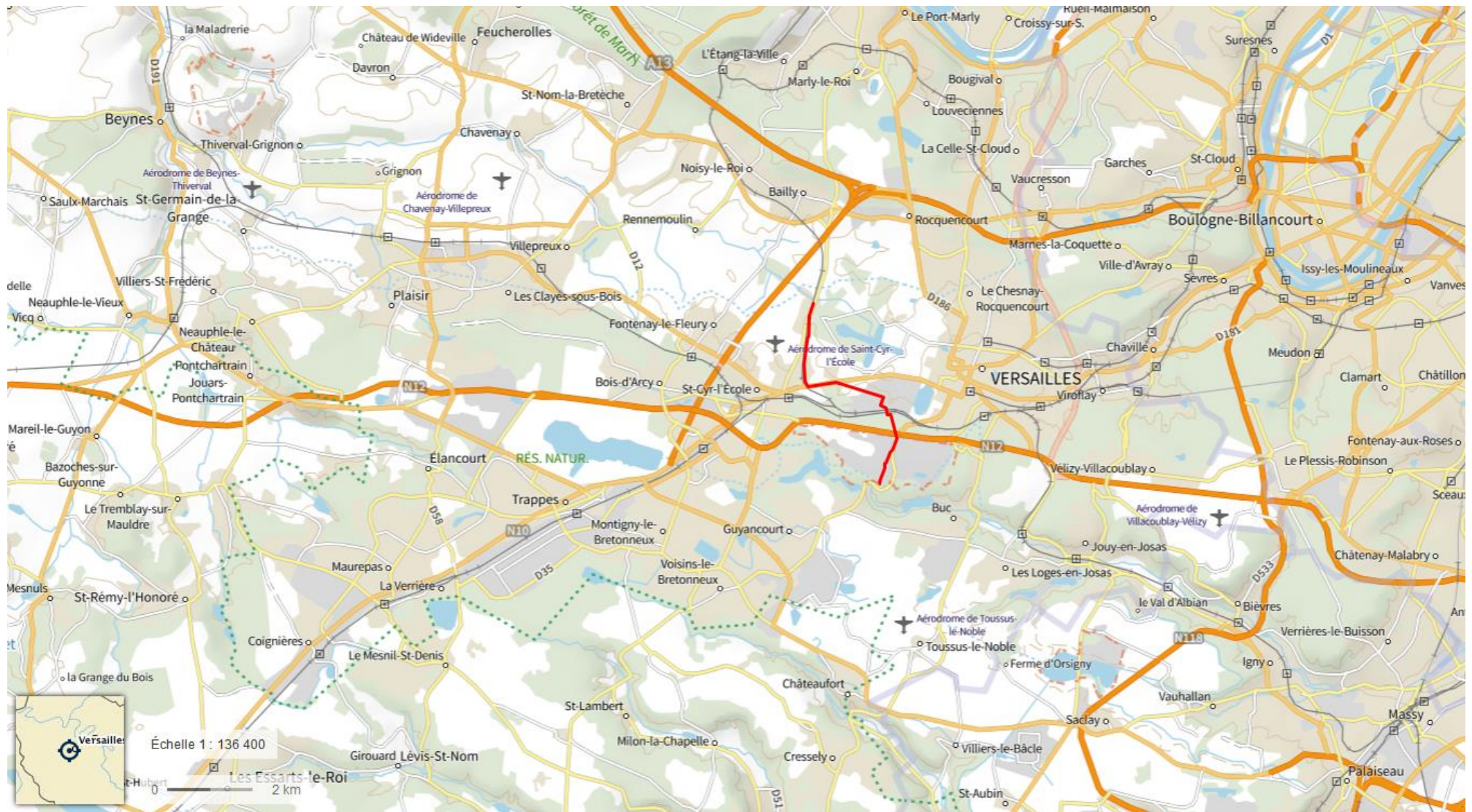
15 DEC. 2023

Signature

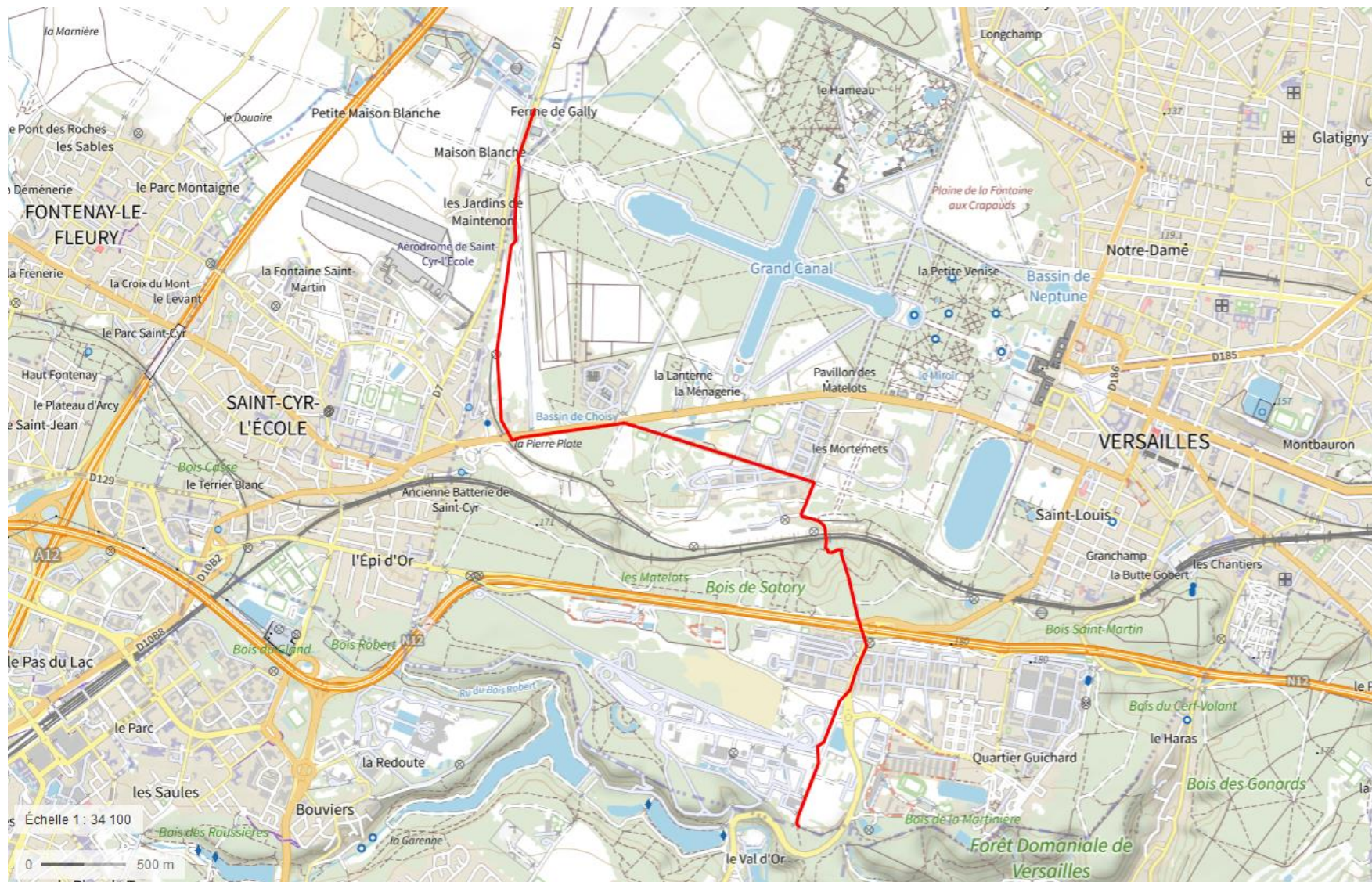




## ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

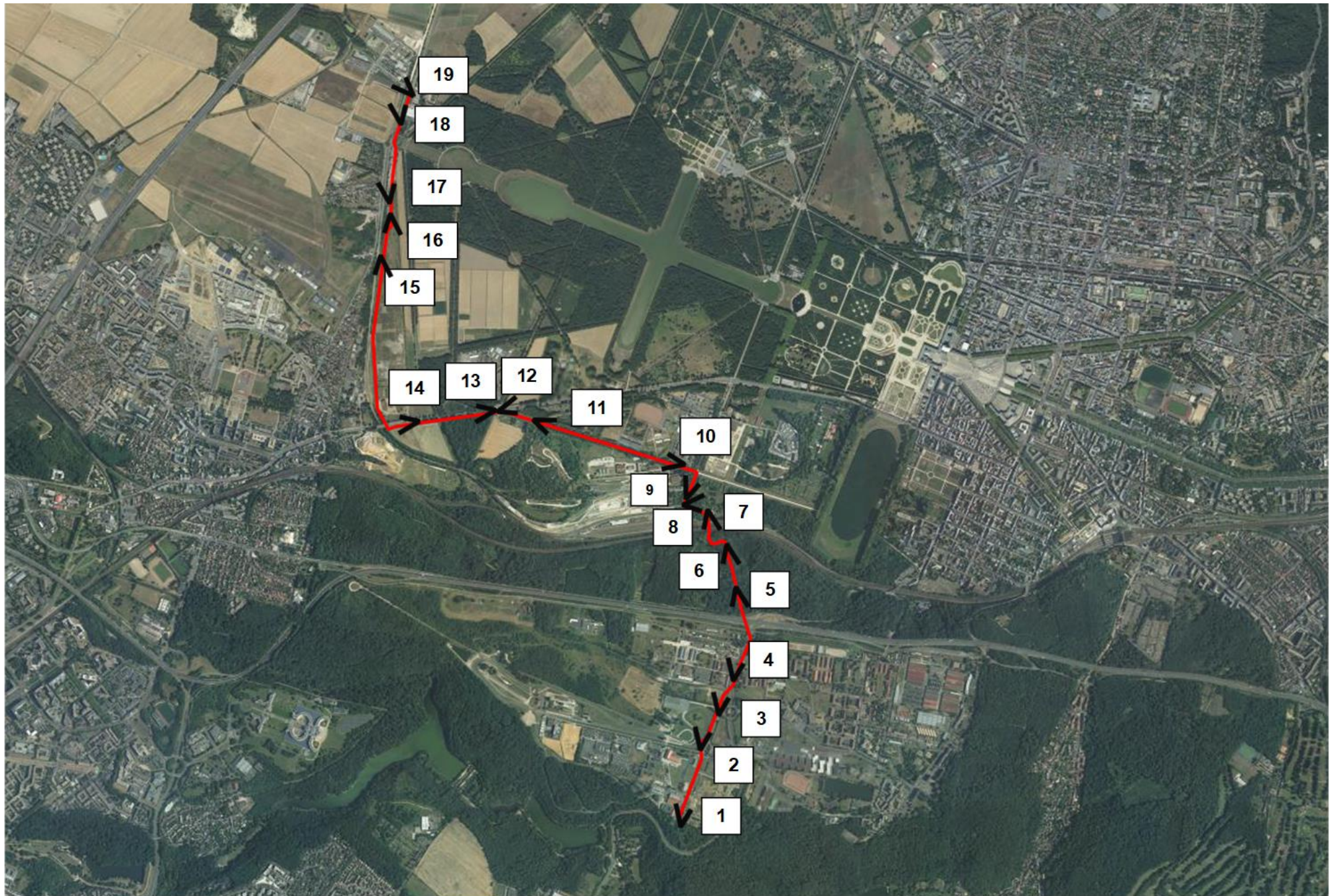


Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines et du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydreaulys



— Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines et du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydreaulys

**Annexe 3 : Photographies du site**  
*Photographies en date du 12 octobre 2020*



**Vue  
n°1**



**Vue  
n°3**



**Vue  
n°2**



**Vue  
n°4**





**Vue  
n°5**



**Vue  
n°7**



**Vue  
n°6**



**Vue  
n°8**



**Vue  
n°9**



**Vue  
n°11**



**Vue  
n°10**



**Vue  
n°12**



**Vue  
n°13**



**Vue  
n°15**



**Vue  
n°14**



**Vue  
n°16**



**Vue  
n°17**



**Vue  
n°19**



**Vue  
n°18**





## Annexe 4 : tracé du projet et schéma de réalisation des travaux

### Annexe 4.1 : tracé du projet

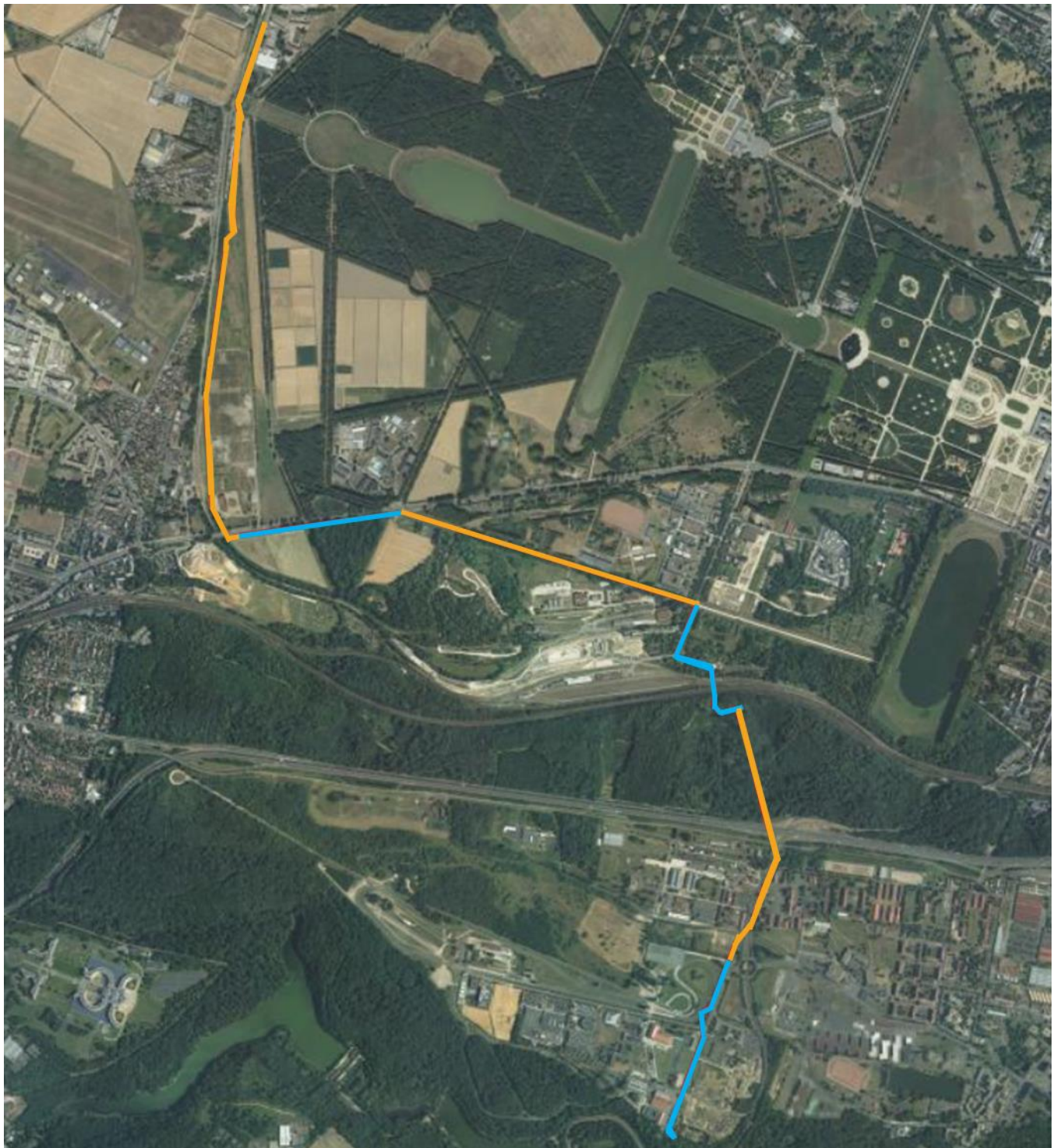


Source : Géoportail, date de la prise de vue aérienne : 03-08-2018





Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines et du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydreaulys

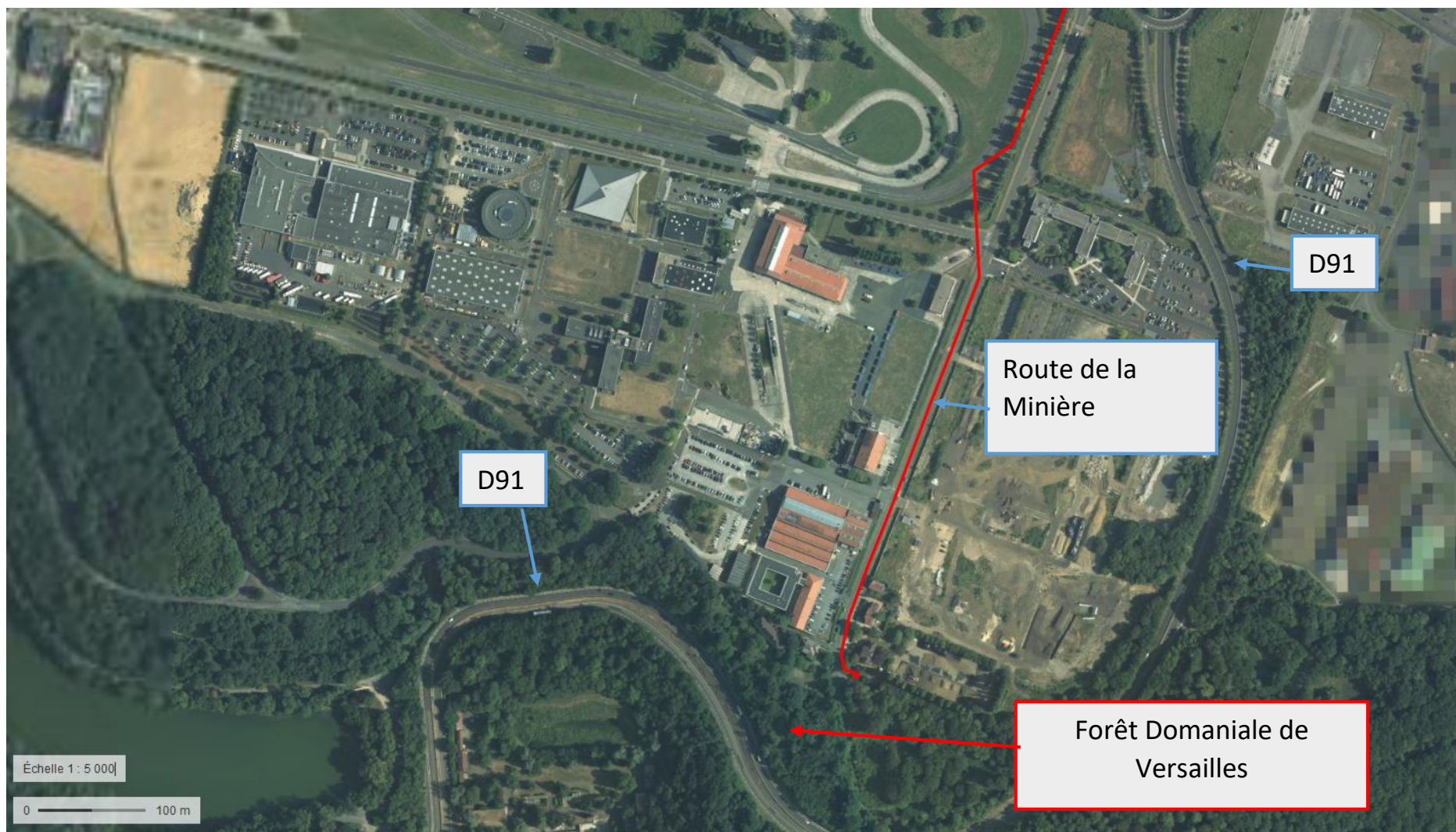
## Annexe 4.2 : Schéma de réalisation des travaux



Source : Géoportail, date de la prise de vue aérienne : 03-08-2018

-  Réalisation par fonçage (en souterrain)
-  Réalisation en tranchée ouverte

## ANNEXE 5 : PLANS DES ABORDS DU PROJET

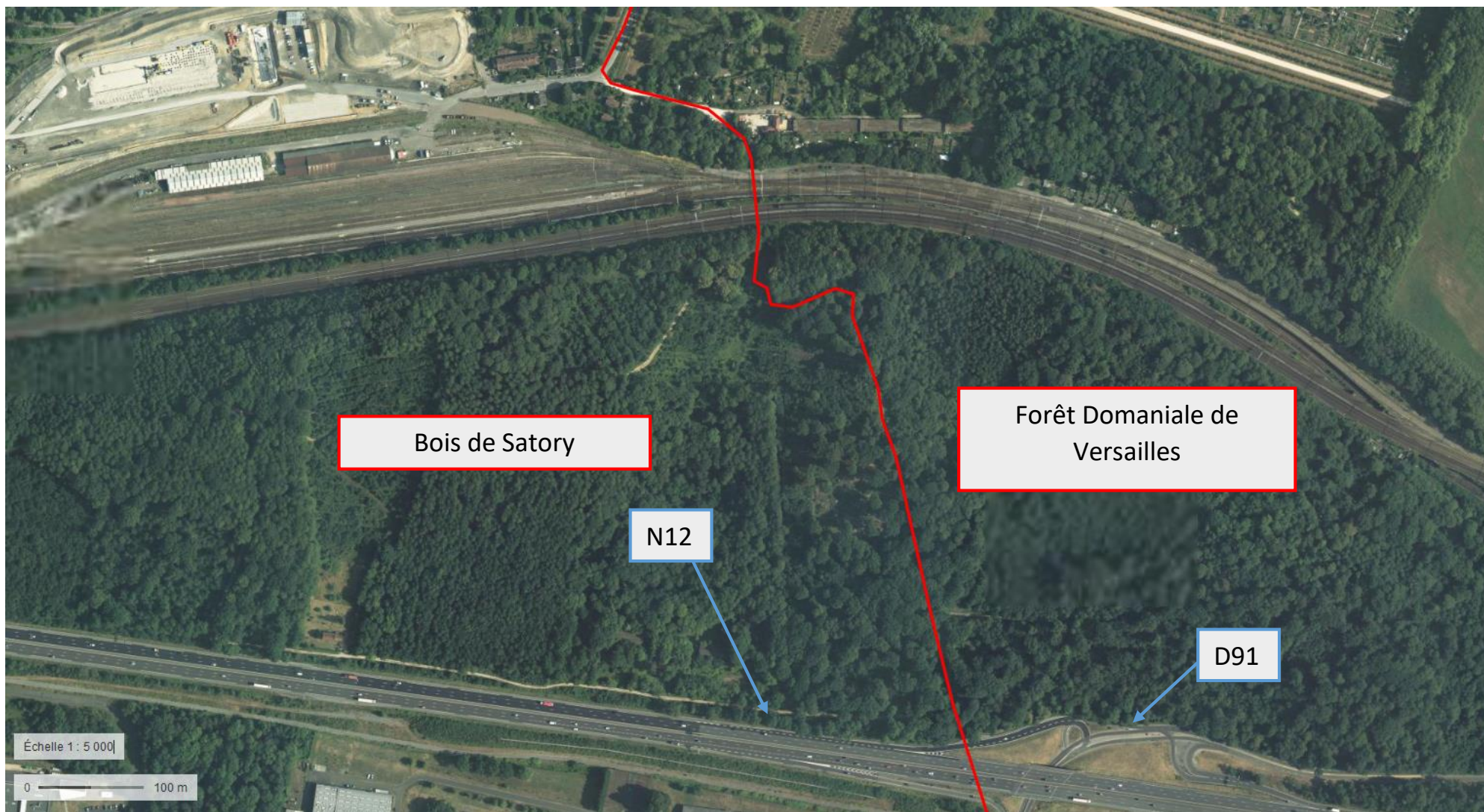


Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydraulys





Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydreaulys



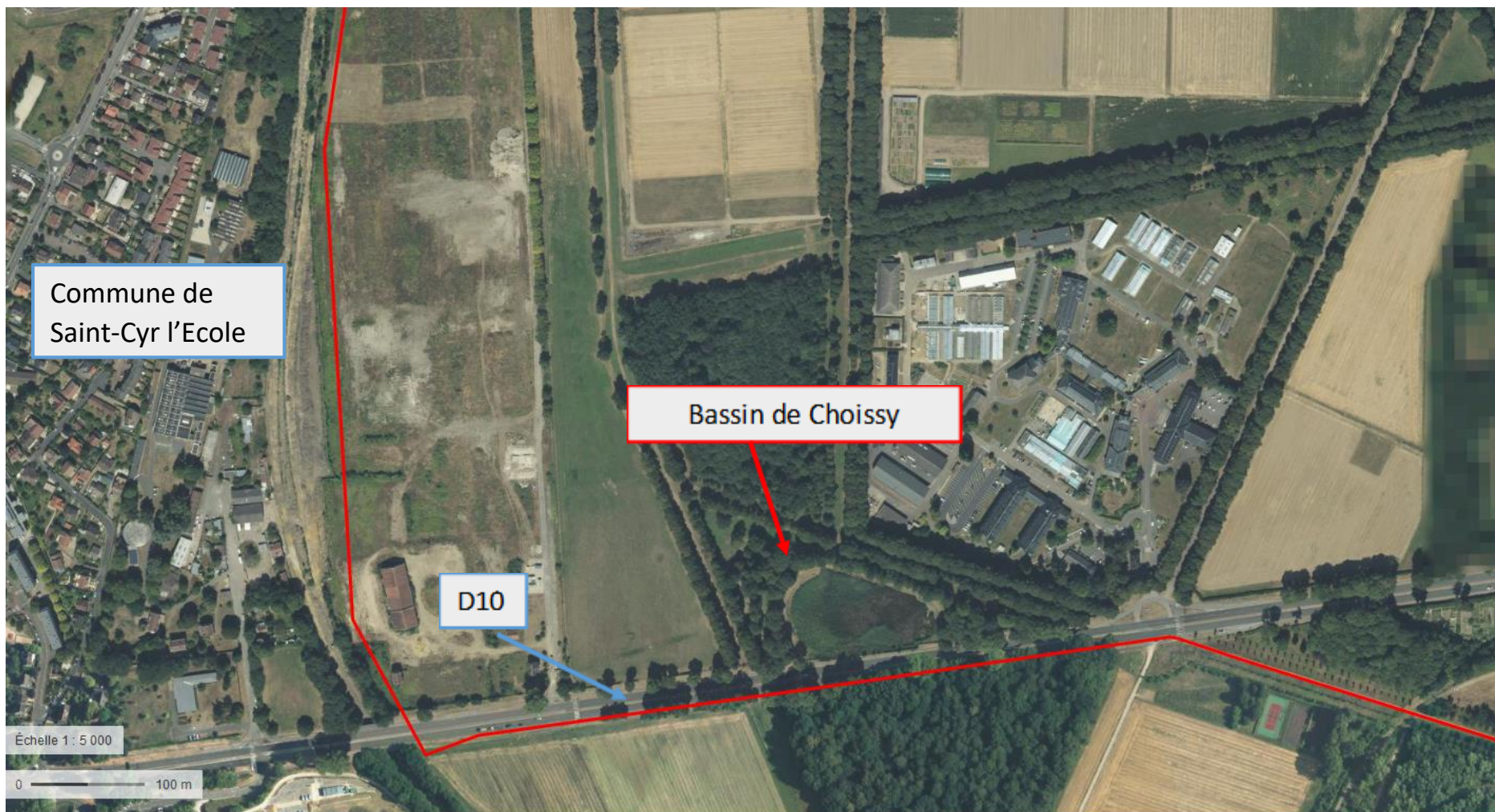
Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydreaulys



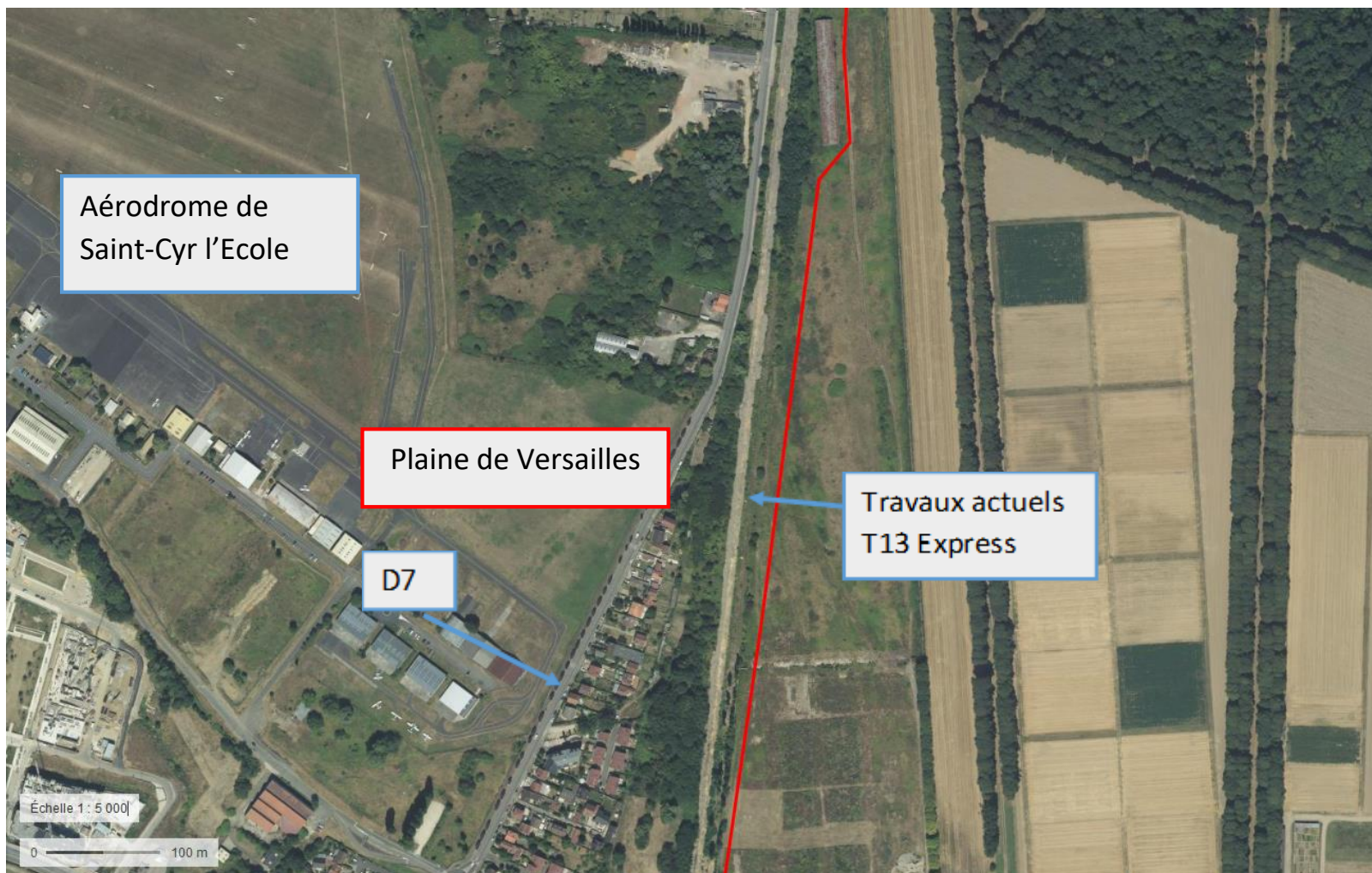
— Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydreaulys



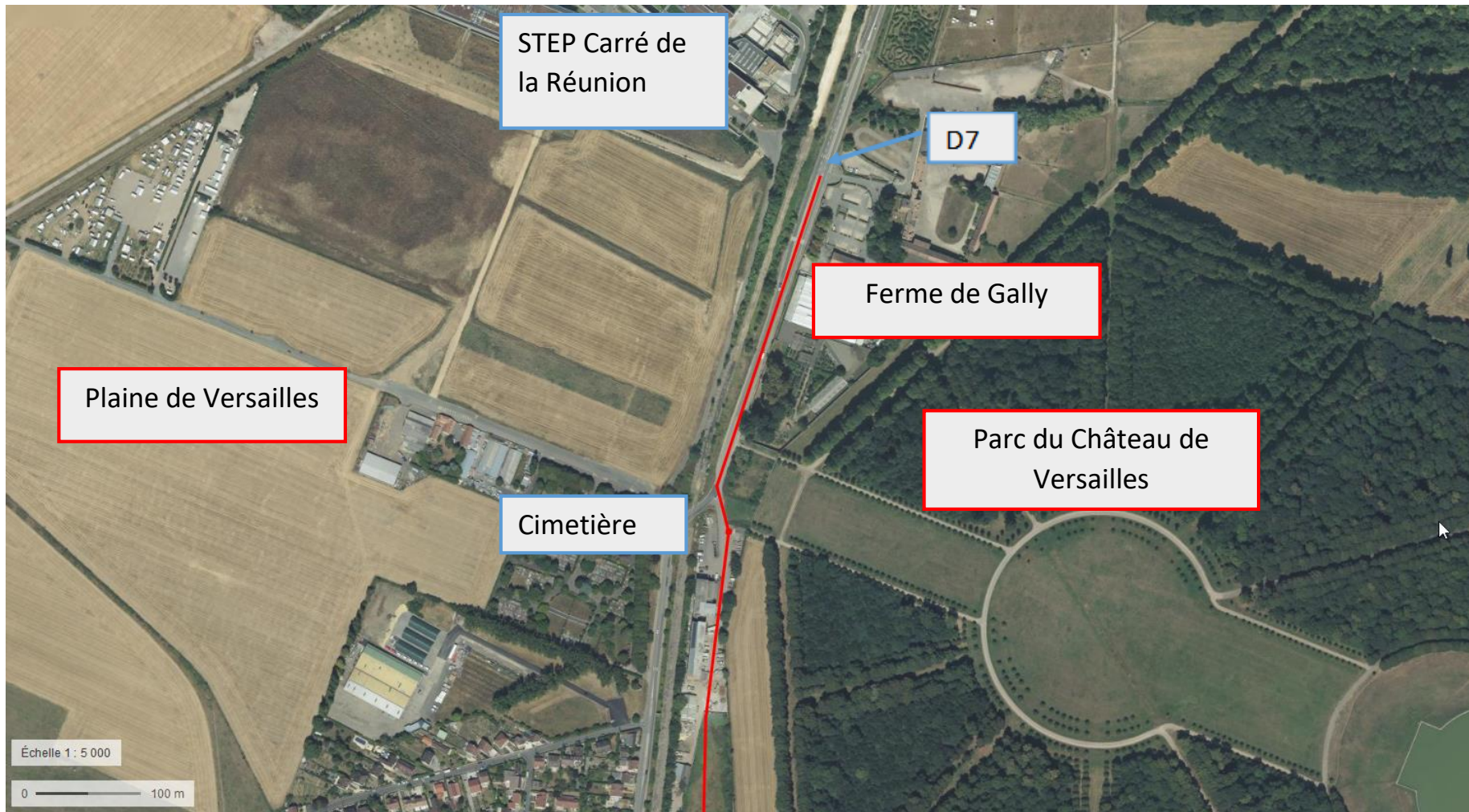
Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydraulys



— Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydreaulys



Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydreaulys



Tracé de connexion des effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines du quartier Satory à Versailles aux réseaux d'assainissement du bassin versant Ouest d'Hydraulys

## ANNEXE 6 : LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

